

L'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) lance son nouveau site internet www.anfr.fr et se dote d'une nouvelle identité visuelle

Maisons-Alfort, le 6 octobre 2015 - L'ANFR vient de mettre en ligne son tout nouveau site internet qui s'accompagne également d'une refonte totale de l'identité visuelle. Nouveau logo, nouvelle charte graphique, l'ANFR évolue pour être toujours plus en phase avec l'ensemble de ses publics. Pour le découvrir, nous vous donnons rendez-vous sur www.anfr.fr.




L'ANFR en quelques mots

Les fréquences radioélectriques appartiennent au domaine public de l'État. Celui-ci a confié à l'Agence nationale des Fréquences des missions de planification, de gestion de l'implantation des émetteurs, de contrôle et enfin de délivrance de certaines autorisations et certificats radio.

[EN SAVOIR PLUS](#)

 [NOUS CONTACTER](#)

 **RECEVEZ L'ACTUALITÉ DE L'ANFR**

> [Modifier votre profil](#)
> [Accéder à la dernière lettre d'information](#)

Nouveau graphisme et nouvelle ergonomie

Le nouveau graphisme du site internet se veut plus en phase avec les codes actuels. Son ergonomie a été repensée pour un accès facilité à l'ensemble des informations utiles à ses différents publics.

Sa fonction « responsive » permet une lecture adaptée quel que soit le support utilisé par l'internaute : smartphone, tablette ou ordinateur.

La navigation est simplifiée grâce à une refonte totale de la structure de la page d'accueil. La nouvelle arborescence des menus permet un accès rapide aux principales thématiques de l'ANFR qui sont ainsi mises en valeur.

Le nouveau site propose également des moyens de partage renforcés de l'information, notamment grâce à des liens vers les réseaux sociaux pour faciliter l'interaction avec le public.

Ce nouveau site est par ailleurs conforme aux normes d'accessibilité.

Un contenu enrichi

Les informations concernant **le rôle de l'ANFR à l'international** ont été enrichies et cette partie est désormais disponible en langue anglaise. L'objectif de traduction de l'intégralité des pages du site sera poursuivi au cours des prochains mois.

[Une nouvelle frise digitale](#) permet par ailleurs de visualiser les différentes bandes de fréquences et de les sélectionner pour mieux comprendre leur rôle et les applications concrètes qui y sont associées.

De **nouvelles rubriques** ont également fait leur apparition :

- « Les grands événements » : cette rubrique décrit les interventions que l'Agence peut assurer pour la planification et le contrôle des fréquences temporaires nécessaires à la sécurité et à la retransmission médiatique de ces manifestations ;
- une photothèque et une vidéothèque permettent de donner un aperçu de l'ensemble des temps forts de l'Agence ;
- une rubrique « presse » plus complète dans laquelle l'ensemble des communiqués et dossiers de presse sont regroupés.

Une identité visuelle redynamisée

Ce nouveau site s'accompagne également d'une refonte de la charte graphique de l'Agence. Le nouveau logo est composé d'un pictogramme aux dégradés de couleurs bleu et violet rappelant le spectre des fréquences. Cette nouvelle identité accompagne l'évolution des missions de l'ANFR qui s'inscrivent dans une relation plus directe avec le grand public.

Contact presse :

Franca Vissière

franca.vissiere@anfr.fr

06 09 48 79 43

L'ANFR est un établissement public administratif placé auprès du Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique. Il gère l'ensemble des bandes de fréquences radioélectriques. La structure et le fonctionnement de son Conseil d'administration garantissent la prise en compte des intérêts de tous les affectataires de fréquences.



Suivez l'ANFR sur twitter : [@anfr](#)